

Minute de la feuille pour le Roi
Remise à Monseigneur le 2 août 1772

Un manuscrit de la Bibliothèque Nationale de France - NAF 9.438, f° 100

De l'urgence d'un nouvel armement aux terres découvertes par M. de Kerguelen. Dispositions prises pour cet armement. Précautions pour assurer le secret de cette mission.

=====

Le 2 août 1772

Armement pour les Terres australes

Minute de la feuille pour le Roi remise à Monseigneur le 2 août

Il est trop important de s'assurer de plus en plus de l'existence des terres que M. de Kerguelen, capitaine de vaisseau, vient de découvrir du côté du cercle polaire antarctique, et de reconnaître positivement les avantages que cette découverte peut procurer pour le commerce et pour la navigation dans l'Inde, pour différer d'ordonner un nouvel armement propre pour cet objet. Un motif encore plus haut et qui ne doit pas même permettre d'attendre pour cette expédition le retour de la flûte *Le Gros Ventre* que M. de Kerguelen a laissée dans les parages qu'il venait de reconnaître, ni les éclaircissements qu'elle en rapportera, est la nécessité de prévenir les Anglais ou toute autre nation qui, sur le bruit qui s'est répandu de cette découverte, pourraient chercher à troubler dans son principe la possession que le commandant de cette flûte en aura vraisemblablement prise au nom de Sa Majesté.

Pour cet effet, on a cru devoir faire disposer à L'Orient cinq bâtiments qu'on juge propres pour cette expédition.

Le Faune, petite flûte de 200 tonneaux par M. Vauquelin, lieutenant de vaisseau.

La Ste Reine, id. par M. Ferron du Quengo, id.

La Sauterelle, cotter, par M. Mengaud, enseigne de vaisseau.

Le Léopard, id. par M. le Chev. de Launay Tromelin.

Le Furet, id. par M. Perryer [Perrier] de Salvart.

Quoique le choix que l'on a fait de ces officiers assure en quelque façon le succès de cette expédition, comme il ne dépend pas moins du secret avec lequel elle sera conduite, on a pris toutes les précautions praticables pour empêcher qu'on en soupçonne le véritable objet et [en] annonçant que le[s] bâtiment[s] dont il s'agit sont destinés pour le service de l'Isle de France qui d'après le détail de l'ouragan que cette colonie a essuyé au mois de février dernier est entièrement dépourvue de bâtiments propres au cabotage continu qu'elle est obligée d'entretenir avec les îles de Bourbon et de Madagascar. Le[s] commandant[s] de ces cinq bâtiments, que pour plus de sûreté l'on fera partir de L'Orient à mesure qu'ils seront prêts, ignoreront eux-mêmes leur vraie destination dont ils ne seront informés que lorsqu'après être sortis du cap de Bonne-Espérance, ils se seront rendus à la hauteur d'où ils doivent quitter la route des îles de France et de Bourbon et suivre celle qui conduit aux terres découvertes par M. de Kerguelen, en se conformant alors aux instructions secrètes qui leur auront été remises cachetées, d'après les renseignements fournis par cet officier. On n'a pas moins pris de précaution pour s'assurer de la qualité des vivres dont chacun de ces bâtiments, à son départ de Lorient, sera pourvu pour 6 mois, avec un supplément pour 2 mois en vin et en farine, et des fonds pour en acheter deux autres mois au cap de Bonne-Espérance. La disette que l'on sait régner à l'Isle de France couvre très à propos les précautions que l'on prend de donner une aussi forte quantité de vivres à des bâtiments qui paraissent n'avoir à faire que la traversée de Lorient à l'Isle de France.

On ne négligera pas non plus la précaution de munir chacun de ces bâtiments de hardes d'hiver à l'usage des équipages à mesure qu'ils approcheront des climats froids ; mais la destination de ces

effets sera masquée au moyen du projet de ne faire placer à bord les caisses qui les contiendront que comme destinées pour l'intendant de l'Isle de France, et à lui adressées par un de ses parents chargé de lui faire passer tout ce dont il a besoin pour son établissement dans la colonie.

Cet armement occasionnera une dépense de 120 à 130 mille livres que malgré la gêne où l'on se trouve pour les fonds affectés aux dépenses de la marine et des colonies, on croit ne devoir pas refuser de sacrifier aux avantages que peut procurer la découverte dont M. de Kerguelen a eu l'honneur de rendre compte lui-même à Sa Majesté.

On espère qu'elle voudra bien approuver ces dispositions.

* * *